



TARIFS SEMAINE DU 01/04/2020 au 31/10/2020

FORFAIT INSTALLATIONS

SEMAINE Du 1^{er} avril au 31 octobre

Il donne droit à l'utilisation de l'ensemble du domaine, équipements et installations :

- salles, terrain extérieur...
- cuisine et matériel de restauration (**chaises, tables + vaisselle pour 50 personnes**)

1750 € TTC du samedi 16H00 au samedi 10H00

FORFAIT HEBERGEMENT A LA SEMAINE

FORFAIT HEBERGEMENT	Capacité	Détails des chambres	TARIFS
OURSON	5 personnes	1 chambre de 5*	530 €
ECUREUIL	15 personnes	1 chambre de 2* 1 chambre de 4* 1 chambre de 5 1 chambre de 4	1470 €
HIBOU	11 personnes	1 chambre de 2 1 chambre de 2 1 chambre de 3 1 chambre de 4*	1040 €
MARMOTTE ET LOIR	19 personnes	1 chambre de 4 1 chambre de 2 1 chambre de 4* 1 chambre de 4* 1 chambre de 5*	1780 €

chambre de * = équipée de salle de bain et toilette

DIVERS

Prévoir nappage, torchons, papiers toilette, produits

- **Nettoyage obligatoire** : 180 € sachant que le gîte doit être rendu dans un état de propreté (voir conditions générales)

- **OPTION Draps non fournis** : location de drap, drap housse, taie 6 € le lot

- **OPTION Chauffage** : 600 € la semaine



FICHE DE RESERVATION semaine 2020

À retourner avec les conditions générales et le contrat signé

FORFAIT	Dates	Prix unitaire TTC	Total TTC
Semaine Capacité minimum 30 personnes			
Du samedi 16H00 au samedi 10H00			

HEBERGEMENT	Dates	Prix unitaire TTC	Total TTC
OURSON (5 pers)			
ECUREUIL (15 pers)			
HIBOU (11 pers)			
MARMOTTE – LOIR (19 pers)			

A compter du 1^{er} janvier 2019, Mise en application de la taxe de séjour
(cf site internet, page « Accueil », rubrique « Fiche à télécharger »)

DIVERS	Prix TTC	TOTAL TTC
DRAPS (à réserver 1 mois avant la prestation)	6 € / unité <i>(option semaine)</i>	
TRAITEUR extérieur utilisant la cuisine	250 € <i>(option semaine)</i>	
Matériel Sonorisation, éclairage Professionel (effets lumière)	450 € <i>(option semaine)</i>	
CHAUFFAGE	600 €	
NETTOYAGE obligatoire <i>voir conditions générales pour la cuisine</i>	180 € (obligatoire)	180 €
TOTAL		
ACOMPTE VERSE 30%		

Acquis en cas d'annulation.

Le solde peut être demandé en cas d'annulation moins de 30 jours avant le début du séjour
Le règlement intérieur et le contrat en annexe devront être signés et accompagnés
de l'acompte pour que la réservation soit prise en compte.

Signature et date